

Sur l'académie de Toulouse, fort·es de notre expérience et de notre réputation, nous nous présentons à nouveau à vos suffrages afin de continuer à vous représenter et à vous défendre, individuellement et collectivement, en toute indépendance

S'unir face à la déshumanisation de l'école pour



- **un salaire décent**, pour lutter contre l'appauvrissement des personnels de l'Éducation nationale
- **un emploi sans précarité**, pour enfin pouvoir nous projeter dans l'avenir
- **une retraite à 60 ans** et en bonne santé
- **une liberté pédagogique émancipatrice**, affranchie des prescriptions abusives et des injonctions contradictoires

La liste **SUNDEP Solidaires** pour la **CCMA** de Toulouse

- 1 **Christian HAMON (élu sortant)** – Collège Bon Sauveur, Albi (81)
- 2 **Véronique AMIEL** – Collège-Lycée L'Annonciation, Seilh (31)
- 3 **Manon GIACOBBI** – Collège Saint-Joseph, Rodez (12)
- 4 **Serge ROHEL** – Collège Émilie de Rodat, Toulouse (31)
- 5 **Marie MUTEAU** – Collège-Lycée Saint-Joseph IL Sale, Toulouse (31)
- 6 **Laurence MARTY** – Lycée Jeanne-d'Arc, Figeac (46)
- 7 **Geoffrey LONJON** – Lycée Jeanne-d'Arc, Millau (12)
- 8 **Anne CUMBIE** – Collège le Caousou, Toulouse (31)
- 9 **Patrick CREPIN** – Lycée Théa, Montauban (82)
- 10 **Martine CORBIÈRE** – Lycée Limayrac, Toulouse (31)
- 11 **Céline SIBRA** – Lycée Sainte-Marie de Nevers, Toulouse (31)
- 12 **Kaoutar AMIK** – Collège-Lycée Saint-Étienne, Cahors (46)

une liste de

> continuité

2 élu·es CCMA sortant·es

> terrain,

l'expérience d'élu·es CE-DP

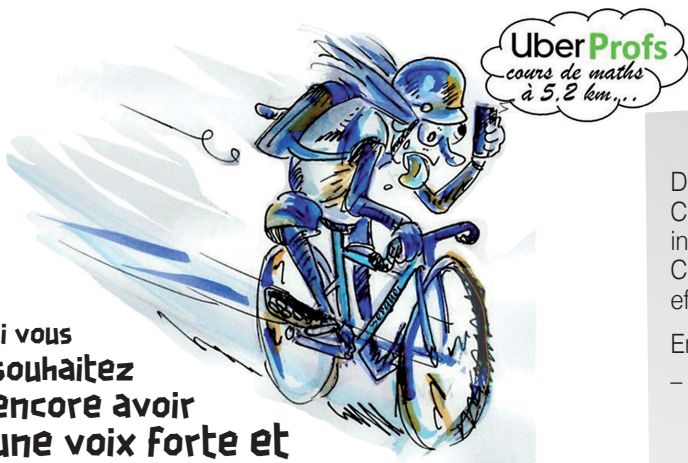
> renouveau

de jeunes enseignants qui partagent notre souci de la justice, de respect du droit, de transparence et de solidarité

du 1^{er} au 8 décembre
ENSEMBLE, SOLIDAIRES

VOTONS 2 FOIS
SUNDEP SOLIDAIRES
pour le CCMA et le CCMMEP

CONTACTS
Christian Hamon,
06 74 51 33 26
Véronique Amiel,
06 19 46 06 94



Si vous souhaitez encore avoir une voix forte et combative en CCMA, votez SUNDEP Solidaires !

En CCMA, le SUNDEP continuera à se battre POUR

- une amélioration de la situation des précaires (DA, suppléant-e-s, CDI, ...), tant au niveau de leur rémunération que de leurs conditions de travail (affectation, retard de salaire en début de suppléance, ...).
- la fin de la précarité avec une titularisation possible dès la 2ème année d'ancienneté.
- la transparence des déclarations d'heures dans les établissements.
- le respect des priorités de mutation qui pour nous nécessite l'instauration d'un barème prenant en compte la situation de famille et l'ancienneté.
- une réelle parité public-privé : déroulement de carrière, salaire net, retraite...
- de meilleures conditions de travail, avec des classes moins chargées et des dédoublements lorsque cela est nécessaire.
- notre liberté de conscience et le respect des textes réglementaires.
- la suppression de la formation des stagiaires à l'ISFEC, qui est trop souvent une « torture » pour les jeunes collègues et permettre aux Isauréat-es du privé de se former à l'INSPE avec ceux du public.

NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

- nous refusons l'appauvrissement des enseignant-e-s et nous réclamons de meilleurs salaires en rapport avec nos qualifications, notamment pour les précaires.
- nous exigeons la refonte de toutes les grilles indiciaires, avec un seul grade, afin de permettre à chacun-e-s d'avoir une évolution de salaire régulière et significative tout au long de la carrière, sans conditions de passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle.

- nous demandons à l'État de réaffirmer son rôle d'employeur en nous défendant lorsque certain-e-s chef-fe-s d'établissement commettent des abus de pouvoir.
- nous réclamons notamment la protection de l'État en cas de handicap, de souffrance au travail ou de violences à notre encontre.
- nous réclamons le respect de la laïcité.
- nous refusons que notre emploi soit lié à des obligations « confessionnelles ». Il n'est pas question de remettre en cause les convictions et les engagements personnels mais nous dénonçons les atteintes au respect de la liberté de conscience.

NOTRE ACTION

d'élue-s SUNDEP en CCMA

Depuis sa création, le SUNDEP Solidaires a des élu-es en CCMA. Ces élu-es ont toujours été et resteront totalement indépendant-es des directions de nos établissements et des DDEC. C'est cette indépendance qui nous permet de vous défendre efficacement et de poser toutes les « questions qui fâchent ».

En CCMA, nous avons dénoncé :

- la situation inadmissible dans laquelle se trouve les précaires. Après plusieurs interventions fortes en CCMA (déclarations liminaires) et lors d'audiences au rectorat, nous avons obtenu le reclassement des DA MA2 sur une échelle de rémunération de MA1.
- les abus des chef-fes d'établissement, qui en demandent toujours plus aux maîtres (heures de vie de classe au-delà des 10h réglementaires, présence obligatoire à toutes les réunions parents-profs et à tous les conseils de classe, bénévolat forcé...).
- l'absurdité des séquences de 45 ou 50 min, qui amènent une surcharge de travail pour les enseignant-es, sans bénéfice pour les élèves.
- l'illégalité des activités et des journées liées au « caractère propre », qui n'ont pas à être imposées aux agents public que nous sommes.
- le non-respect des priorités lors des mutations.
- la destruction du lycée pro en cours qui amènera de nombreuses suppressions de postes et une baisse de la qualité de l'enseignement pour les élèves.

En CCMA, le SUNDEP continuera à se battre CONTRE

- la charge de travail accrue (réunions, projets, inclusion, PAP, PPS, ...) sans contrepartie financière.
- la souffrance au travail et le harcèlement moral de la part de certaines directions.
- la mise en place du PPCR qui donne aux chef-fes d'établissement le pouvoir de bloquer l'évolution de notre carrière.
- l'existence de la classe exceptionnelle qui ne sera réservée qu'à une minorité d'enseignant soi-disant plus méritant-e-s que les autres.
- les chef-fes d'établissement qui détournent des fonds publics en se déclarant des heures d'enseignement qu'ils/elles ne font pas.



- nous demandons la suppression du « pré-accord », actuellement nécessaire pour entrer dans l'enseignement catholique.

Séparer le confessionnel, qui relève de la sphère privée, du professionnel, est un élément de base de notre action syndicale